

# **SOCIETE GENERALE SFH**

Société Anonyme au capital de 375 000 000 euros

Siège Social: 17, cours Valmy 92800 Puteaux

445 345 507 R.C.S Nanterre

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015**

**Exercice clos 31 décembre 2015**

## **Société Générale SFH**

### **SG SFH**

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**DELOITTE & ASSOCIES**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de 1.723.040

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Société Générale SFH** **SG SFH**

Exercice clos le 31 décembre 2015

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SG SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

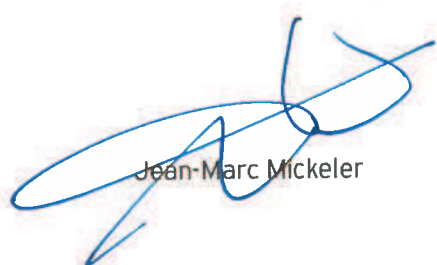
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG et Autres



Micha Missakian

**BILAN**

**ACTIF**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	24 713	2 889
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	24 424 813 415	19 127 919 381
A vue	2 226 966 417	8 881 710
A terme	22 197 846 998	19 119 037 671
Opérations avec la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Locations simple	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs (note 4)	336 041	-
Comptes de régularisation (note 4)	521 451 688	200 718 044
<b>Total</b>	<b>24 946 625 857</b>	<b>19 328 640 314</b>

**PASSIF**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)	1 733 883 659	109 534 782
A vue	-	-
A terme	1 733 883 659	109 534 782
Opérations avec la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Dettes représentées par un titre (note 6)	22 177 179 608	18 668 819 874
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	22 177 179 608	18 668 819 874
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 7)	154 789 343	12 561 884
Comptes de régularisation (note 7)	398 956 424	61 882 355
Provisions	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 8)	481 816 824	475 841 419
Capital	375 000 000	375 000 000
Primes d'émission	-	-
Réserves	5 042 071	4 022 822
Ecart de réévaluation	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention d'investissement	-	-
Report à nouveau	95 799 348	76 433 611
Résultat de l'exercice	5 975 405	20 384 987
<b>Total</b>	<b>24 946 625 857</b>	<b>19 328 640 314</b>

Résultat de l'exercice en centimes : 5 975 405.42  
Total du bilan en centimes : 24 946 625 857.18

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**HORS BILAN**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-

<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>	31/12/2015	31/12/2014
<b>Opérations en devises</b>		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	-	51 152 875 136
<b>Autres engagements (note 12)</b>		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	25 080 512 428	23 045 165 722
<b>Engagements douteux</b>	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE DE RESULTAT**



**COMPTE DE RESULTAT**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
<b>+ Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>867 138 040</b>	<b>2 075 859 512</b>
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les étés de crédit	385 252 888	278 508 712
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	(936 107)	(4 689 501)
+ Autres intérêts et produits assimilés	482 821 259	1 802 040 301
<b>- Intérêts et charges assimilées (note 9)</b>	<b>(826 862 162)</b>	<b>(2 036 361 790)</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étés de crédit	(201 068 412)	(218 140)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(293 375 070)	(352 210 999)
- Autres intérêts et charges assimilées	(332 418 679)	(1 683 932 651)
<b>+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Produits sur opération de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Commissions (produits)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Commissions (charges)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Plus ou moins value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
<b>+ Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>93</b>	<b>35</b>
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	93	35
- Autres produits non bancaires	-	-
<b>- Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>76 832</b>	<b>(12 422)</b>
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	76 832	(12 422)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>40 352 804</b>	<b>39 485 335</b>
<b>- Charges générales d'exploitation (note 10)</b>	<b>(8 914 509)</b>	<b>(6 579 047)</b>
- Frais de personnel	-	-
- Autres frais administratifs	(8 914 509)	(6 579 047)
<b>- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>31 438 295</b>	<b>32 906 289</b>
<b>- Coût du risque</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>31 438 295</b>	<b>32 906 289</b>
<b>+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>31 438 295</b>	<b>32 906 289</b>
<b>+ / - Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Impôt sur les bénéfices (note 11)</b>	<b>(25 462 890)</b>	<b>(12 521 302)</b>
<b>+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5 975 405</b>	<b>20 384 987</b>

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**ANNEXE**

## **Note 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sociaux de la société Société Générale SFH ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire .

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L.515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L.233-16 du Code de commerce dont relève SG SFH ;

- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **CHANGEMENT D'ESTIMATION**

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Aucune dépréciation n'a été constatée à l'arrêté.

### **CREANCES DOUTEUSES**

Par application du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire , sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence tout

- impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SFH à l'arrêté.

### **PORTEFEUILLE TITRES**

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

#### \* TITRES DE PLACEMENT

- Actions et autres titres à revenus variables

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées. En cas de moins-values latentes, une dépréciation du portefeuille titres est constatée en comptabilité.

Les revenus attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à Revenus Variables".

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

#### \* TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale SFH a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de

défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

#### **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

#### **IMPOTS DIFFERES**

La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales. Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

#### **PROVISIONS**

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire .

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif, au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

#### **OPERATIONS EN DEVICES**

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euro.

#### **OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire . Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

#### **AUTRES ENGAGEMENTS**

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine

propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

#### **FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL**

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

#### **CHARGE FISCALE**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus-values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3% ainsi qu'à une Contribution Exceptionnelle de 10.7 % de l'IS lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à 250 MEUR. SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte. Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

#### **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

#### **TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES**

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, la société Société Générale SFH ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

#### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

**Au cours du premier trimestre de l'année 2015, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 27 février 2015 :**

- Remboursement anticipé total de la série n° 19 d'OFH de maturité 10 août 2020, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 500 millions d'euros,
- Emission de la série n° 33 d'OFH de maturité 27 février 2020, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE,
- Remboursement anticipé total de la série n° 17 d'OFH de maturité 27 mai 2015, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 1 000 millions d'euros,
- Rmission de la série n° 34 d'OFH de maturité 27 février 2029, pour un montant nominal total de 1.000 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE.

**Aussi Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes de restructuration pour la date valeur du 6 mai 2015 :**

- Remboursement anticipé total de 7 souches d'OFH retained pour un montant de 7 810 millions d` euros et un remboursement partiel de 500 MEUR,
- L'émission de 12 nouvelles souches d'OFH retained à taux fixes pour un montant de 8 310 millions d` euros ,
- L'émission de 12 nouveaux prêts collatéralisés à taux fixes pour un montant de 8 310 millions d` euros,
- Modification de taux variables à taux fixes pour les prêts collatéralisés associés aux émissions d'OFH publiques (sauf pour les Placements Privés pour un montant de 190 MEUR et le prêt n°6 pour un montant de 1 000 millions d` euros ),
- Résiliation des swaps de passifs(micro-couverture) pour un montant de 9 000 millions d` euros
- Résiliation de l'Asset swap et de son miroir (macro-couverture)pour un montant de 42 652 875 136 EUR,

- La résiliation des swaps de taux conclus entre SG SFH et SG et la constatation de soultes dues par SG à SG SFH pour un montant global de 523 808KEUR,
- L'amendement des prêts à taux variables existants entre SG et SG SFH pour les passer à taux fixe historique (taux fixe du swap), en réutilisant la soulte perçue au titre des swaps et la constatation de soultes dues par SG SFH à SG pour un montant global de 523 808KEUR,
- SG SFH a enregistré en produit 523 808KEUR millions d'euros de soultes au titre de la résiliation des swaps et le même montant en charges au titre de l'amendement des prêts,
- En comptabilité sociale, les soultes feront l'objet d'un étalement symétrique et aucun résultat comptable ne sera donc dégagé au titre de cette restructuration,
- Le calcul et comptabilisation de l'impôt différé actif il a comme objectif l'annulation de l'impact de la différence temporelle créée par le traitement fiscal soulte swap vs. soulte prêts. Cet impôt différé actif a comme base l'étalement de la soulte swap qui au 30/06/2015 est de 427 905 326.10 EUR, donc, IDA = - 147 327 803.78 EUR ( $427\,905\,326.10 * 34.43\%$ ).

#### **Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 15.07.2015 :**

- Dans le cadre du refinancement d'un portefeuille de prêts personnels immobiliers originé par Crédit du Nord par le biais d'émissions d'OFH, en date du 15 juillet 2015 :
  - Prêt collatéralisé n° 36, pour un montant nominal total de 1.500 millions d'euros, maturité 17 juillet 2018 à taux fixe 0,375 %,
  - Emission retained de la série 47 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 0,175 %,
  - Prêt collatéralisé n° 37, pour un montant nominal total de 1.000 millions d'euros, maturité 17 juillet 2030 à taux fixe 2,05 %,
  - Emission retained de la série 48 d'OFH, pour un montant nominal et une maturité identique, à taux fixe 1,85 %.

#### **Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 21.09.2015 :**

- Prêt collatéralisé PEC7793277, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 21.09.2022 et à taux fixe 0,50 %,
- Emission retained de la série 49 d'OFH, pour un montant nominal de 500 millions d'euros, maturité 21.09.2022 et à taux fixe 0,50 %,
- Remboursement partiel de la souche retained n° 20 (ISIN : FR0011291335) pour un montant de 500 millions d'euros

#### **Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 27.11.2015 :**

- Prêt collatéralisé PEC7946494, pour un montant nominal total de 1GEUR, maturité 27.11.2023 et à taux fixe 0,75 %,
- Emission retained de la série 50 d'OFH, pour un montant nominal de 1GEUR, maturité 27.11.2023 et à taux fixe 0,75 %

#### **Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 31.12.2015 :**

- Le calcul et comptabilisation de l'impôt différé actif il a comme objectif l'annulation de l'impact de la différence temporelle créée par le traitement fiscal soulte swap vs. soulte prêts. Cet impôt différé actif a comme base l'étalement de la soulte swap qui au 31/12/2015 est de 370 248 600.15 EUR, donc IDA = - 127 476 593.03 EUR ( $370\,248\,600.15 * 34.43\%$ ).

#### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH suivantes depuis la clôture comptable du 31.12.2015 :**

- Prêt collatéralisé PEC8054587, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros, maturité 20.01.2023 à taux fixe 0,50 %,

- Emission de la série no.51 d'OFH, pour un montant nominal de 750 millions d'euros, maturité 20.01.2023, à taux fixe 0,50 % et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE
- Remboursement partiel de la souche retained n° 50 (ISIN : FR0013058930) pour un montant de 750 millions d'euros



**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

**Note 2**

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Caisses		
Banques centrales	24 713	2 889
Comptes courants postaux		
<b>Total</b>	<b>24 713</b>	<b>2 889</b>

### Note 3

#### CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En EUR)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Comptes et prêts</b>	24 424 813 415	19 127 919 381
<b>A vue :</b>	<b>2 226 966 417</b>	<b>8 881 710</b>
Comptes ordinaires	2 226 966 417	8 881 710
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
<b>A terme :</b>	<b>22 197 846 998</b>	<b>19 119 037 671</b>
Prêts et comptes à terme	22 197 846 998	19 119 037 671
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Créances douteuses</b>		
<b>Total brut</b>	<b>24 424 813 415</b>	<b>19 127 919 381</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Total net</b>	<b>24 424 813 415</b>	<b>19 127 919 381</b>
<b>Titres reçus en pension</b>		
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Total</b>	<b>24 424 813 415</b>	<b>19 127 919 381</b>

## Note 4

### AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En EUR)</i>		<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Autres actifs :</b>	<b>Sous-total</b>	<b>336 041</b>	<b>-</b>
Compte courant SG impôt groupe			
Débiteurs divers		336 041	
<b>Comptes de régularisation :</b>	<b>Sous-total</b>	<b>521 451 688</b>	<b>200 718 044</b>
Charges comptabilisées d'avance		393 752 799	21 525 192
Etalement des primes d'émission		20 589 085	21 525 192
Etalement soulte pret		373 163 714	
Produits à recevoir			178 975 432
Créances sur les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat			
Opérations de location simple			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Actions propres			
Autres actifs			
Comptes de régularisation		-	178 975 432
Impôts différés (*)		127 698 889	217 420
Autres comptes de régularisation			
	<b>Total brut</b>	<b>521 787 729</b>	<b>200 718 044</b>
<b>Dépréciations</b>			
	<b>Total net</b>	<b>521 787 729</b>	<b>200 718 044</b>

(\*) Les impôts différés sont détaillés dans la note 11

## Note 5

### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>Dettes à vue :</b>	-	-
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
<b>Dettes à terme :</b>	<b>1 733 883 659</b>	<b>109 517 290</b>
Emprunts et comptes à terme	1 733 883 659	109 517 290
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées	-	17 492
Titres donnés en pension		
<b>Total</b>	<b>1 733 883 659</b>	<b>109 534 782</b>

**Note 7**

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>Opérations sur titres</b>	-	-
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
<b>Autres passifs</b>	<b>154 789 343</b>	<b>12 561 884</b>
Compte courant SG impôt groupe	152 944 359	12 416 397
Versement restant à effectuer sur titres		
Créditeurs divers	595 772	25 163
Taxes charges à payer	1 249 212	111 672
Dont Produits à recevoir: CVAE 2014	-	(519 811)
Charges à payer : Organic 2014	-	631 483
Valeur ajoutée fiscale sur provision Expense (TVA)	-	8 652
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>398 956 424</b>	<b>61 882 355</b>
Charges à payer	5 194 896	61 882 355
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif		
Comptes de régularisation	147 539 517	61 882 355
Dettes subordonnées		
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	246 222 011	-
Autres comptes de régularisation		
<b>Total</b>	<b>553 745 767</b>	<b>74 444 239</b>

## Note 6

### DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En EUR)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	22 000 000 000	18 500 000 000
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Sous-total</b>	<b>22 000 000 000</b>	<b>18 500 000 000</b>
Dettes rattachées	177 179 608	168 819 874
<b>Total</b>	<b>22 177 179 608</b>	<b>18 668 819 874</b>

## Note 8

### 1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En EUR)

Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2015
<b>Origine :</b>	<b>96 818 598</b>
Report à nouveau antérieur	76 433 611
Résultat de la période	20 384 987
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
<b>Affectation (1) :</b>	<b>96 818 598</b>
Réserve légale	1 019 249
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	95 799 349

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2015.

### 2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

### 3 - VENTILATION DES RESERVES

(En EUR)	Montant
Réserve légale	5 042 071
Réserves statutaires	
Autres réserves	
<b>Total</b>	<b>5 042 071</b>

### 4 - PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

(En EUR)	Montant
<b>Résultat disponible</b>	<b>101 774 753</b>
Report à nouveau antérieur	95 799 348
Résultat de la période	5 975 405
Prélèvement sur les réserves	
<b>Affectation (1) :</b>	<b>101 774 753</b>
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	101 774 753



**Note 8 (suite)**

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Capital	375 000 000			375 000 000
Primes d'émission	-			-
Réserves	4 022 822	1 019 249		5 042 071
Ecart de réévaluation	-			-
Provisions règlementées	-			-
Subvention d'investissement	-			-
Report à nouveau	76 433 611	19 365 737		95 799 348
Résultat de l'exercice	20 384 986	5 975 405	20 384 986	5 975 405
Distribution				-
<b>Total</b>	<b>475 841 419</b>	<b>26 360 391</b>	<b>20 384 986</b>	<b>481 816 824</b>

## Note 9

### 1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En EUR)</i>	Charges	produits	Net 2015	Net 2014
<b>Sur opérations avec les établissements de crédit :</b>	<b>201 068 412</b>	<b>385 252 888</b>	<b>184 184 476</b>	<b>278 290 572</b>
Op. avec banques centrales, comptes courants postaux et éts de crédit	201 068 412	385 252 888		278 290 572
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
<b>Sur opérations avec la clientèle :</b>	-	-	-	-
Créances commerciales			-	
Autres concours à la clientèle			-	
Comptes ordinaires débiteurs			-	
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
<b>Sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>293 375 070</b>	<b>(936 107)</b>	<b>(294 311 177)</b>	<b>(356 900 500)</b>
<b>Sur dettes subordonnées</b>			-	
<b>Autres intérêts et produits ou charges assimilés</b>	<b>332 418 679</b>	<b>482 821 259</b>	<b>150 402 580</b>	<b>118 107 650</b>
<b>Total</b>	<b>826 862 161</b>	<b>867 138 040</b>	<b>40 275 879</b>	<b>39 497 722</b>

### 2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

<i>(En EUR)</i>	2015	2014
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
<b>Total</b>	-	-

## Note 10

### 1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En EUR)</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Frais de personnel</b>	-	-
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(8 914 509)</b>	<b>(6 579 047)</b>
Impôts et taxes	(2 310 243)	(1 245 412)
Services extérieurs	(6 604 266)	(5 333 635)
Autres		
<b>Total</b>	<b>(8 914 509)</b>	<b>(6 579 047)</b>

## Note 11

### 1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En EUR)</i>	2015	2014
Charge fiscale courante	152 944 359	12 441 576
Charge fiscale différée	(127 481 469)	79 726
<b>Total</b>	<b>25 462 890</b>	<b>12 521 302</b>

De completat

### 2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(En EUR)</i>	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit	Impôt net imputé	
<b>Ventilation résultats</b>						
1 - Taxé au taux normal	31 438 295	371 046 858	152 944 359	-	152 944 359	(121 506 064)
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
<b>I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)</b>	<b>31 438 295</b>	<b>371 046 858</b>	<b>152 944 359</b>	<b>-</b>	<b>152 944 359</b>	<b>(121 506 064)</b>
3 - Taxé au taux normal	-		-	-	-	-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-	-	-	-	-	-
<b>II. COUT DU RISQUE (3 + 4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>31 438 295</b>	<b>371 046 858</b>	<b>152 944 359</b>	<b>-</b>	<b>152 944 359</b>	<b>(121 506 064)</b>
5 - Taxé au taux normal	-	-	-	-	-	-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable	-	-	-	-	-	-
<b>IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)</b>	<b>31 438 295</b>	<b>371 046 858</b>	<b>152 944 359</b>	<b>-</b>	<b>152 944 359</b>	<b>(121 506 064)</b>
<b>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>IMPOT COURANT</b>	<b>31 438 295</b>	<b>371 046 858</b>	<b>152 944 359</b>	<b>-</b>	<b>152 944 359</b>	
IMPOT DIFFERE	-	(127 481 469)	127 481 469	-	127 481 469	(127 481 469)
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-	-
IS AJUSTEMENT N-1			-		-	-
					-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>31 438 295</b>	<b>243 565 389</b>	<b>25 462 890</b>	<b>-</b>	<b>25 462 890</b>	<b>5 975 405</b>

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

**Note 11 (suite)**

3 - SITUATION FISCALE DIFFEREE

(En EUR)

	Base	Taux	Actif 2015	Passif 2015	Stock au 31/12/2015	Stock au 31/12/2014
<b>DETAIL DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>						
<b>Allègement futur d'impôt</b>						
				-		
Organic 31/12/2015	(645 645)	34.43%	(222 296)			
Extourne Organic 31/12/2014	631 483	34.43%	217 420			
Neutralisation etalement soult SWAP - restructuration 2015	(370 248 600)	34.43%	(127 476 593)			
				-		
<b>Accroissement futur d'impôt</b>						
				-		
				-		
				-		
				-		
				-		
				-		
				-		
				-		
<b>Total</b>			<b>(127 481 469)</b>	-	<b>(127 481 469)</b>	<b>79 726</b>

**Note 13**

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	Total	
				31/12/2015	31/12/2014
<b>Opérations fermes</b>	-	-		-	51 152 875 136
<i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i>	-	-		-	-
contrats à terme de taux d'intérêt					
contrats à terme de change					
autres contrats à terme					
<i>Opérations sur marchés de gré à gré</i>	-	-		-	51 152 875 136
swaps de taux d'intérêt				-	51 152 875 136
swaps financiers de devises					
FRA					
autres					
<b>Opérations conditionnelles</b>	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt					
option de change					
option sur actions et indices					
autres options					
<b>Total</b>	-	-	-	-	51 152 875 136

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
			-	-
				-
				-
<b>Total</b>	-	-	-	-

## Note 12

### OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2010-04 du 7 octobre 2010, relatif aux informations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

Sont présentées les opérations dont les risques et avantages en résultant sont significatifs et dont la divulgation est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

#### 1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES

##### 1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2015
<b>Engagements donnés :</b>		
<b>Engagements de financement :</b>		
En faveur d'établissements de crédit		-
En faveur de la clientèle		
<b>Engagements de garantie :</b>		
D'ordre d'établissements de crédit		-
D'ordre de la clientèle		
<b>Engagements reçus :</b>		
<b>Engagements de financement :</b>		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		
<b>Engagements de garantie :</b>		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		

##### 1.2 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS SUR TITRES

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2015
<b>Titres à livrer</b>		-
<b>Titres à recevoir</b>		-

##### 1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

-

##### 1.4 - HORS-BILAN - AUTRES ENGAGEMENTS

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2015
PPI en garantie et Nantissement de titres par SG		25 080 512 428

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**



## Note 14

### EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

**Durée restant à courir au 31 décembre 2015**

<i>(En EUR)</i>	<b>&lt; 3 mois</b>	<b>3 mois à 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
<b>EMPLOIS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	2 354 989 949	1 669 823 467	6 000 000 000	14 400 000 000	<b>24 424 813 415</b>
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
<b>RESSOURCES</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	133 883 659	1 600 000 000			<b>1 733 883 659</b>
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	122 002 354	1 655 177 254	6 000 000 000	14 400 000 000	<b>22 177 179 608</b>

## **Note 15**

---

### IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

## **Note 16**

---

### INTEGRATION FISCALE

La Société SG SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2008

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Bénéfice à court terme de 402 485 154 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 152 944 359 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

## Note 17

### INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

<i>(En EUR)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>Part entreprises liées</b>
<b>Postes de l'actif</b>	<b>24 946 601 144</b>	<b>24 797 977 129</b>
Créances sur les établissements de crédit	24 424 813 415	24 424 813 415
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	521 787 729	373 163 714
<b>Postes du passif</b>	<b>22 730 925 374</b>	<b>12 510 955 161</b>
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	22 177 179 608	12 334 711 821
Autres passifs et comptes de régularisation	553 745 766	176 243 340
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
<b>Postes du hors bilan</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Autres engagements		
Engagements douteux		
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Intérêts et produits assimilés	<b>867 138 040</b>	<b>626 936 039</b>
Revenus des titres à revenu variable		
Produits de commissions		
Intérêts et charges assimilées	<b>(826 862 162)</b>	<b>(612 757 507)</b>
Charges de commissions		
Autres charges d'exploitation bancaire	76 832	9 291
Autres frais administratifs	(8 914 509)	(5 162 000)

## **Note 18**

---

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2015, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	17 200.00 €	HT
ERNST & YOUNG	:	17 200.00 €	HT

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Résultat de l'exercice	5 975	20 385
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	-	-
Dotations nettes aux provisions/crédit	-	-
Gains nets sur la cession d'immobilisations	-	-
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	1 632	(1 084)
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	(2 677 125)	527 741
Flux de trésorerie sur titres de placement	-	-
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	-	-
Flux sur autres actifs	(500 345)	5 069
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	1 738 511	(101 698)
Emissions nettes d'emprunts	-	-
Flux sur autres passifs	141 099	(12 080)
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation</b>	<b>(1 290 253)</b>	<b>438 334</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Flux liés à la cession de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements pour l'acquisition de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Flux net provenant d'autres activités d'investissement	-	-
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions	-	-
Dividendes versés	-	-
Emissions nettes de dettes subordonnées	-	-
Autres	3 508 360	(476 874)
<b>Trésorerie nette due aux activités de financement</b>	<b>3 508 360</b>	<b>(476 874)</b>
<b>TOTAL ACTIVITES</b>	<b>2 218 107</b>	<b>(38 541)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>		
Trésorerie à l'ouverture	8 885	47 425
Trésorerie à la clôture	2 226 991	8 885
<b>Net</b>	<b>2 218 107</b>	<b>(38 541)</b>
Caisse et banques centrales	25	3
Opérations à vue avec les établissements de crédit	2 226 966	8 882
<b>TOTAL</b>	<b>2 226 991</b>	<b>8 885</b>

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers.

Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.

Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 2014-07 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française

**Société Générale SFH**

**17 COURS VALMY**

**92800 PUTEAUX**

**Etats Financiers au 31 décembre 2015**

# SOMMAIRE

<b>BILAN</b>	<b>1</b>
Bilan actif et passif	2
Hors-bilan	3
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4</b>
Compte de résultat	5
<b>ANNEXE</b>	<b>6</b>
Règles et méthodes comptables	7
<b>Informations sur Bilan et Compte de résultat</b>	<b>13</b>
Opérations interbancaires et assimilées	14
Créances sur les établissements de crédit	15
Autres actifs et comptes de régularisation	16
Dettes envers les établissements de crédit	17
Autres passifs et comptes de régularisation	18
Dettes représentées par un titre	19
Evolution des capitaux propres	20
Variation des capitaux propres	21
Produits et charges d'intérêts	22
Charges générales d'exploitation	23
Impôts sur les bénéfices	24
Situation fiscale différée	25
Engagements sur instruments financiers à terme	26
Opérations non inscrites au bilan	27
<b>Engagements financiers et autres informations</b>	<b>28</b>
Emplois et ressources ventilées selon la DRAC	29
Identité de la société consolidante	30
Intégration fiscale	31
Informations concernant les entreprises liées	32
Honoraires des commissaires aux comptes	33
Tableau des flux de trésorerie	34



**Société Générale SFH**  
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros  
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX  
445 345 507 RCS NANTERRE

---

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MAI 2016**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Bertrand BREHIER,
- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Didier HARNOIS,
- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de SOCIETE GENERALE,
- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Vincent ROBILLARD,
- Le renouvellement de DELOITTE & ASSOCIES en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Le renouvellement de BEAS en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- La ratification de la nomination de Madame Joelle MEYNIER PIERRE en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- La fixation des jetons de présence.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE  
ECOULE**

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 20 mars 2015 a décidé de créer un Comité des Risques dont les membres sont : Monsieur Bertrand BREHIER, Monsieur Thierry GARCIA et Madame Claire DUMAS, cette dernière ayant été désignée Président du Comité des Risques. Le Conseil a également décidé que les fonctions dévolues au Comité des Rémunérations et au Comité des Nominations prévus par la réglementation seront exercées par les Comités de SOCIETE GENERALE.

- ✓ Le Conseil d'Administration du 20 mars 2015 a :
  - proposé la nomination de Monsieur Laurent SKREIKES en qualité de nouvel Administrateur,
  - proposé la nomination de ERNST & YOUNG ET AUTRES, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT,
  - proposé le renouvellement de PICARLE ET ASSOCIES, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant.
  
- ✓ Le Conseil d'Administration du 4 mai 2015 a proposé la nomination de Madame Clara LEVY-BAROUCHE en qualité de nouvel Administrateur.
  
- ✓ L'Assemblée Générale du 18 mai 2015 a :
  - ratifié la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2014 de nommer Madame Claire DUMAS aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire,
  - nommé Monsieur Laurent SKREIKES, en qualité de nouvel Administrateur,
  - nommé ERNST & YOUNG ET AUTRES, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de ERNST & YOUNG AUDIT,
  - renouvelé PICARLE ET ASSOCIES, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant.
  
- ✓ L'Assemblée Générale du 22 mai 2015 a nommé Madame Clara LEVY-BAROUCHE, en qualité de nouvel Administrateur,

#### **A- Evolution des actifs au cours de l'année 2015**

Société Générale SFH étant parfaitement adossée en montant et maturité, chaque nouvelle émission d'Obligation de Financement de l'Habitat (OFH) donne lieu parallèlement à la mise en place d'un nouveau tirage de prêt collatéralisé pour un montant et une durée équivalents.

Au cours de l'année 2015, l'évolution des actifs représentés par des prêts collatéralisés, correspond parfaitement à l'évolution des Obligations de Financement de l'Habitat au passif de Société Générale SFH.

Ainsi, l'actif de Société Générale SFH en base sociale au 31 décembre 2015 était essentiellement constitué de créances de prêt sur SOCIETE GENERALE accordés par Société Générale SFH au titre du contrat de prêt collatéralisé, pour un montant équivalent aux séries d'OFH émises par la Société, soit 22.000 millions d'euros.

Par ailleurs, afin de garantir ses obligations au titre du remplacement des fonds propres de Société Générale SFH, SOCIETE GENERALE avait nanti en faveur de Société Générale SFH un portefeuille de titres pour un montant nominal de 200 MEUR. En accord avec les agences de notation le nantissement de ces titres a été supprimé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Quant aux actifs reçus à titre de garantie, en juillet et en novembre 2015, Société Générale SFH a refinancé un nouveau portefeuille de prêts personnels immobiliers originé par Crédit du Nord et ses filiales, par le biais d'émissions d'OFH spécifiques.

Le *funding* reçu par SOCIETE GENERALE au titre des prêts collatéralisés mis en place et adossés à ces obligations a été transféré à Crédit du Nord par le biais de tirage de prêts collatéralisés accordés par SOCIETE GENERALE à Crédit du Nord.

De plus, en octobre 2015, Société Générale SFH a également intégré dans le portefeuille d'actifs remis en couverture des obligations émises, un portefeuille de prêts personnel immobilier (PPI) originés par BFCOI sans effectuer d'émission d'OFH spécifique.

Le *funding* global reçu par SOCIETE GENERALE dans le cadre des émissions de Société Générale SFH a été transféré en partie à BFCOI par le biais de tirage de prêts collatéralisés accordés par SOCIETE GENERALE à BFCOI.

Dans les deux cas, les portefeuilles de créances sont composés de prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement et respectant les mêmes critères d'éligibilité que ceux appliqués aux créances originées par la Banque de Détail de SOCIETE GENERALE (BDDF).

Par conséquent, à la suite de l'élargissement des sources de créances, le portefeuille de couverture, constitué de prêts personnels immobiliers apportés en garantie des OFH, représente à fin décembre 2015 un encours de 25.080 millions d'euros, dont environ 21.700 millions d'euros originés par BDDF (soit 86,5 %), environ 3.300 millions d'euros originées par Crédit du Nord (soit 13,2 %), et environ 80 millions d'euros originés par BFCOI (soit 0,3 %).

La répartition géographique du portefeuille se décomposait comme suit à fin décembre 2015, en cohérence avec l'implantation historique du réseau du groupe SOCIETE GENERALE :

Region	Répartition en %
Alsace	1,2%
Aquitaine	4,6%
Auvergne	0,8%
Basse-Normandie	1,7%
Bourgogne	1,3%
Bretagne	2,5%
Centre	2,3%
Champagne-Ardenne	0,9%
Corse	0,8%
DOM – TOM	0,9%
Franche-Comte	0,4%
Haute-Normandie	3,4%
Ile-de-France (Paris included)	40,1%
Languedoc-Roussillon	3,4%
Limousin	0,5%
Lorraine	1,4%
Midi-Pyrenées	3,4%
Nord-Pas-de-Calais	6,3%
Pays de Loire	3,2%
Picardie	2,8%
Poitou - Charentes	1,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,6%
Rhones Alpes	8,3%

Le portefeuille d'actifs est rechargé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que la sur-collatéralisation nécessaire au respect du ratio réglementaire d'une part, et du taux minimum de sur-dimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Moody's d'autre part. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un portefeuille d'actifs stable d'un montant d'environ 25.080 millions d'euros, en cohérence avec le stock total d'OFH émises, stable lui aussi à 22.000 millions d'euros de nominal.

Ainsi, le portefeuille est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille mensuellement.

## **B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au cours de l'année 2015**

Au cours de l'année 2015, Société Générale SFH a réalisé les opérations suivantes :

- Deux émissions publiques :
  - le 27 février 2015, émission publique de la série 33 d'OFH pour un montant nominal total de 500 millions d'euros de maturité 27 février 2020 à taux fixe de 0,125% par le remboursement anticipé de la série « *retained* » 19 d'OFH, de maturité 10 août 2020 pour un montant équivalent,
  - le 21 septembre 2015, émission publique de la série 49 d'OFH pour un montant nominal total de 500 millions d'euros de maturité 21 septembre 2022 à taux fixe de 0,50 % par le remboursement anticipé partiel de la série « *retained* » 20 d'OFH, de maturité 26 avril 2023 pour un montant équivalent.

- Une restructuration le 6 mai 2015 visant le retrait des swaps de micro-couverture (swaps de passifs) et de swap de macro-couverture (swap d'actifs). Afin de neutraliser le risque de taux entre les OFH et (i) les prêts collatéralisés, d'une part, et (ii) les créances de prêts reçues en garantie :
  - 8 souches d'OFH à taux variable pour un montant nominal total de 8.310 millions d'euros ont été remboursées par anticipation (totalement les séries 21 à 25, série 28 et série 34 d'OFH et partiellement la série 20 d'OFH), et remplacées par l'émission de 12 nouvelles souches d'OFH à taux fixe pour un montant nominal total de 8.310 millions d'euros (séries 35 à 46 d'OFH) ;
  - Les caractéristiques de taux des prêts collatéralisés adossés à des souches d'OFH à taux fixe ont été modifiées en transformant le taux variable en taux fixes. Pour conserver l'équilibre économique de l'opération, la soule résultant de la résiliation de chaque swap a été intégralement investie sous forme de soule de chaque prêt collatéralisé initialement couvert par le swap.
  
- Trois émissions « *retained* » motivées par l'apport de prêts personnels immobiliers originés par le groupe Crédit du Nord au « *cover-pool* » de Société Générale SFH et résultant en l'augmentation de la taille de son bilan :
  - le 17 juillet 2015, deux émissions « *retained* » (série 47 et 48) d'OFH pour un montant nominal de, respectivement, 1.500 millions d'euros de maturité 17 juillet 2018 à taux fixe de 0,175 % et de 1.000 millions d'euros de maturité 17 juillet 2030 à taux fixe de 1,85 %,
  - le 27 novembre 2015, émission « *retained* » de la série 50 d'OFH pour un montant nominal total de 1.000 millions d'euros de maturité 27 novembre 2023 à taux fixe de 0,75 %.
  
- Une émission « *retained* », dans le cadre de son pilotage ALM :
  - le 27 février 2015, émission *retained* de la série 34 d'OFH pour un montant nominal total de 1.000 millions d'euros de maturité 27 février 2029 par le remboursement anticipé de la série *retained* 17 d'OFH, de maturité 27 mai 2015 pour un montant équivalent.

L'encours d'OFH au 31 décembre 2015 était de 22.177,2 millions d'euros, dont 177.2 millions d'euros d'intérêts courus non échus.

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 16 mars 2015, ayant pour objectif la mise en conformité de Société Générale SFH avec l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013 et le décret n°2013-1149 du 12 décembre 2013 venant la préciser, définissant les critères relatifs au statut d'établissement de crédit et notamment la notion de fonds remboursables du public.

Pour être considérés comme des fonds remboursables du public, les titres émis ne doivent pas être réservés à des investisseurs qualifiés et leur valeur nominale doit être inférieure à 100.000 euros.

Pour être conforme avec ces critères, le prospectus de Société Générale SFH a ainsi été modifié, afin d'y insérer toutes les informations obligatoires laissant la possibilité à des investisseurs, autres que qualifiés, de souscrire à des titres émis sous le Programme EMTN.

Courant 2015, le programme EMTN a par la suite été amendé deux fois :

- le 29 avril 2015, afin de prendre en considération le retrait des Swaps de Société Générale SFH,
- le 5 octobre 2015, afin d'incorporer les états financiers au 30 juin 2015.

A ce jour, les OFH émises par la Société sont notées AAA et Aaa respectivement par Fitch Ratings et Moody's.

## **PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES**

### **A. Retrait des swaps de couverture du risque de taux en date du 6 mai 2015**

Dans un souci d'optimisation de la structure en termes de coûts pour le Groupe et de l'utilisation des actifs apportés en garantie, Société Générale SFH a procédé à la résiliation de toutes les opérations de swaps de taux et a restructuré ses actifs et ses passifs existant afin de neutraliser de façon naturelle le risque de taux.

Effectivement, cette restructuration a contribué à l'optimisation du ratio de LCR du Groupe, a supprimé le risque de remplacement de SOCIETE GENERALE en tant que contrepartie de swap et s'est traduite par une optimisation de l'utilisation du collatéral, le niveau d'OC exigé par Fitch ayant été réduit de 121,5 % à 105 %.

Désormais, Société Générale SFH pilotera le risque de taux potentiel de façon dynamique et en couverture naturelle par la sélection des actifs remis en garantie, en respectant un écartement maximum entre la durée de vie moyenne des actifs en garantie et des passifs de 18 mois et en calibrant une réserve d'intérêts à verser par SOCIETE GENERALE sous conditions de notation.

### **B. Elargissement des sources de collatéral**

Société Générale SFH a élargi ses sources de collatéral éligible par l'intégration dans son portefeuille d'actifs venant en couverture des obligations émises, des prêts personnels immobiliers originés par Crédit du Nord et ses filiales (depuis juillet 2015), ainsi que par BFCOI (depuis octobre 2015).

Ces élargissements de périmètre ont permis à Société Générale SFH d'assurer une réserve suffisante d'actifs pour son obligation permanente de couverture des OFH mais également, dans l'intérêt général du Groupe, d'augmenter le stock d'actifs éligibles au refinancement auprès de l'Eurosystème à travers la souscription par SOCIETE GENERALE des nouvelles OFH émises et à Crédit du Nord et à ses filiales, d'accéder à un refinancement à un coût bonifié.

Dans les deux cas, les portefeuilles d'actifs remis en garantie sont composés de prêt personnels immobiliers garantis par Crédit Logement et respectant les mêmes critères d'éligibilité que ceux originés par BDDF.

### C. Nouvelles contraintes réglementaires

Au cours de l'année 2015, Société Générale SFH s'est mise en conformité avec l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Un Comité des Risques a ainsi été créé. Il a pour mission de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs et l'assister lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.
- Examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de l'établissement. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il présente au Conseil d'Administration un plan d'action pour y remédier.
- Examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de l'établissement sont compatibles avec la situation de ces derniers au regard des risques auxquels ils sont exposés, de leur capital, de leur liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.
- Il exerce ses missions dans le respect de la réglementation en vigueur.

De plus, les fonctions dévolues au Comité des Nominations et au Comité des Rémunérations prévues par la réglementation ont été déléguées aux Comités de SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, Société Générale SFH a fait le nécessaire pour être en conformité avec la réglementation VOLCKER et la loi bancaire française encadrant les activités de « trading » pour compte propre et les activités de fonds.

Conformément à la convention de gestion et recouvrement, Société Générale SFH a délégué à SOCIETE GENERALE, agissant à travers le desk DFIN/GTR/FUN/COL, en son nom et pour son compte, la gestion de sa trésorerie, le pilotage de son ALM et la conclusion d'opérations de couverture. Par conséquent, ces activités sont décrites et encadrées par le mandat de desk de DFIN/GTR/FUN/COL et incluses dans le plan de contrôle à déployer sur le périmètre DFIN/GTR en 2016. Il est expressément précisé, de surcroît, que seules les opérations de couverture, d'émission et de gestion saine et prudente de la trésorerie sont autorisées, interdisant ainsi toute opération de « trading » pour compte propre et tout investissement dans des parts de fonds au sens de la réglementation VOLCKER, ou toute opération générant du risque de crédit avec des fonds à levier au sens de la loi bancaire française.

## PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### A- Risque de Crédit

Il convient de préciser que Société Générale SFH a choisi de restreindre son activité au refinancement de prêts à l'habitat aux seuls prêts cautionnés par Crédit Logement, conformément à l'article L 513-29 du Code monétaire et financier.

Du fait, d'une part, de sa consolidation intégrale au sein de SOCIETE GENERALE et, d'autre part, des conventions de gestion et recouvrement conclues avec SOCIETE GENERALE, les procédures de mesure et surveillance des risques applicables à Société Générale SFH sont celles en vigueur au sein de SOCIETE GENERALE.

En particulier, toute opération est sujette à un dossier de crédit visé par la direction des risques du Groupe.

Par transparence, le ratio de couverture que Société Générale SFH est tenue de respecter au regard des dispositions de l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier se définit comme le rapport des actifs, y compris les valeurs de remplacement, sur les dettes bénéficiant du privilège instauré par la loi.

Au 31 décembre 2015, le ratio de couverture s'établissait à 111,96 %, en cohérence avec l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 105 %.

L'article R 515-7 du Code monétaire et financier dispose également que le montant total des valeurs de remplacement ne peut excéder 15 % du montant nominal des Obligations de Financement de l'Habitat et autres ressources bénéficiant du privilège tel que défini dans l'article L 513-11 du même Code.

A fin décembre 2015, les valeurs de remplacement forment un total de 493,08 millions d'euros, entièrement composées de dépôts à vue intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentent 2,24 % de l'encours d'OFH.

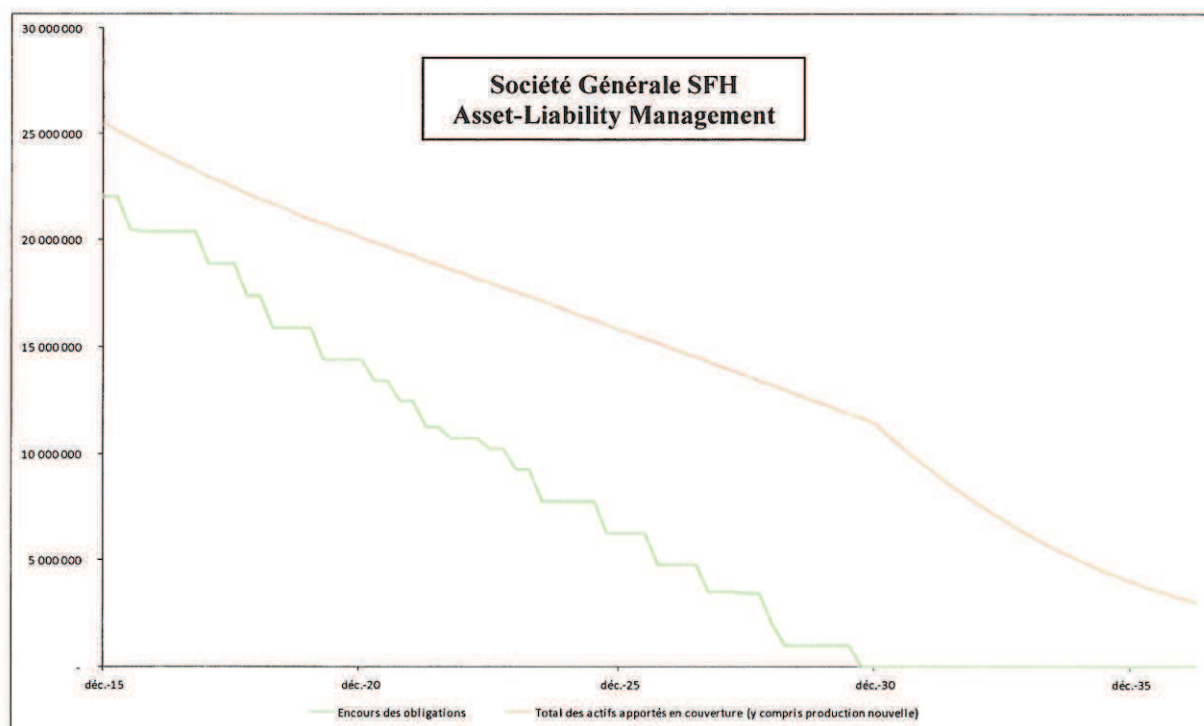
Conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, qui vise à s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations de Financement de l'Habitat émises, par des actifs transférés, doit pouvoir être couverte par des actifs éligibles disponibles et / ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production.

Au 31/12/2015, sur la base d'hypothèses prudentes de nouvelle production à 3.103,1 millions d'euros par an sur une durée de 5 ans puis dégressives de 5 % pour les années suivantes, et sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 8.173 %, correspondant au taux moyen historique observé depuis juin 2010, aucune impasse de couverture n'est observée.

Le risque de crédit pris par les investisseurs sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie est également couvert par un surdimensionnement en actifs par rapport aux émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH). Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs des actifs : notamment le risque de défaut des débiteurs, le taux de défaut et de recouvrement des prêts personnels immobiliers.



L'efficacité du dispositif est contrôlée par des institutions externes que sont les agences de notation et le Contrôleur spécifique (conformément à l'article L 513-23 du Code monétaire et financier).



## B- Risque de Taux et de Change

En matière de risque de taux, suite à la restructuration intervenue le 6 mai 2015, Société Générale SFH a retiré l'ensemble de micro-couverture. Les émissions publiques et retained d'OFH sont désormais réalisées à taux fixe, tout comme les tirages de prêts collatéralisés, dans le but de refléter la composition du cover-pool de PPI sous-jacents. En matière de risque de taux, Société Générale SFH procède désormais à une couverture naturelle du risque de taux entre les actifs et les passifs.

### 1. En comptabilité sociale

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SFH à production arrêtée, détaillés sur les 20 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les 12 premiers mois, puis annuelles sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de Société Générale SFH à un choc de 100 points de base s'élève à 793,42 milliers d'euros pour une limite de +/- 11 millions d'euros. Cette sensibilité au risque de taux est liée au non remplacement des fonds propres.

La décomposition est la suivante :

- Court terme : 793,42 milliers d'euros,
- Moyen terme : 0 millier d'euros,
- Long terme : 0 millier d'euros.

La sensibilité globale représente 0,165 % des fonds propres.

Société Générale SFH ne réalisant que des émissions en euros n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

En matière de risque de transformation, par nature, Société Générale SFH n'est pas exposée, les tirages de prêt à l'actif répliquant pour ce qui concerne la maturité, les caractéristiques des OFH émises.

## 2. En vision par transparence

Suite au retrait des swaps de taux, Société Générale SFH pilote désormais le risque de taux de façon dynamique en sélectionnant les actifs remis en garantie et a mis en place de nouveaux contrôles du risque par transparence, et notamment :

- Le suivi de l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs du «*cover-pool* » et les OFH avec un seuil à 18 mois lorsque les actifs sont plus longs que les passifs,
- Une réserve d'intérêts, à constituer par SOCIETE GENERALE sous conditions de notation, lorsque le montant total des intérêts à verser au titre des OFH est supérieur au montant total des intérêts à recevoir sur les prêts en garantie.

## C- Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SFH sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité :

- les émissions obligataires sont adossées à des tirages effectués au titre d'un prêt accordé à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SFH sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SFH est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité ainsi que l'absence de cap sur les inflows.

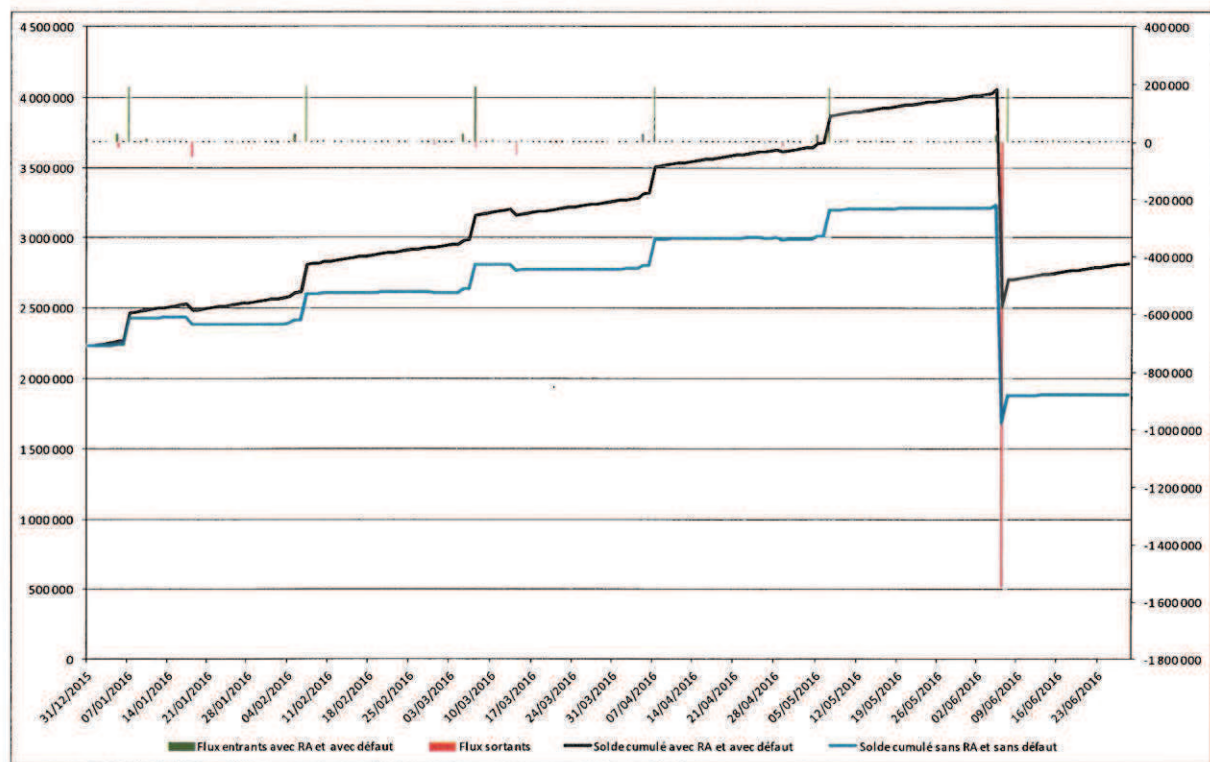
Le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH en couverture des tirages effectués au titre du contrat de prêt.

Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SFH est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie,
- les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux paiements de principal et intérêt des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises,
- une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

A partir du 31 décembre 2015, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 2.233,05 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 31 décembre 2015. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 7.766 % au 31 décembre 2015.



En cas de position de liquidité négative, Société Générale SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances en intérêt et capital

perçues des valeurs de remplacement et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.

#### **D- Risque Opérationnel**

Société Générale SFH sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre de conventions de gestion et recouvrement, d'externalisation et de contrôle périodique.

Le risque opérationnel lié à Société Générale SFH est ainsi intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, les risques opérationnels propres à Société Générale SFH sont aussi évalués selon le même dispositif d'encadrement du risque que celui du groupe SOCIETE GENERALE, c'est-à-dire sur la base du « *Risk and Control Self-Assessment* » (RCSA), celui-ci faisant ressortir un risque évalué à « modéré » après prise en compte des contrôles en place visant à s'assurer de processus opérationnels suffisamment robustes.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE**

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :

- remboursement anticipé partiel du prêt collatéralisé n° 39 en date du 20 janvier 2016, pour un montant nominal de 750 millions d'euros,
- mise en place du tirage de prêt collatéralisé n° 40 de maturité 20 janvier 2023, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros à taux fixe de 0,70 %,
- remboursement anticipé partiel de la série n° 50 d'OFH en date du 20 janvier 2016, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 750 millions d'euros,
- émission de la série n° 51 d'OFH de maturité 20 janvier 2023, pour un montant nominal total de 750 millions d'euros à taux fixe de 0,50 %, et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE.

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au cours de l'exercice 2016, Société Générale SFH envisage un programme d'émission d'environ 1,5 à 2 milliards d'euros composé d'émissions publiques d'une taille comprise entre 500 et 750 millions d'euros pour chaque émission, la réalisation de ce programme d'émission restant conditionnée aux conditions de marché des émissions sécurisées.

Par ailleurs, Société Générale SFH a initié les travaux avec une autre entité du Groupe, Boursorama, dans le cadre d'un nouveau projet d'élargissement des sources de collatéral éligible et, donc, d'augmentation de sa capacité d'émission, dont le calendrier dépasse, à ce stade, l'année 2016.

## **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

## **PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE**

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

## **REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2015, à hauteur de 37.499.999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par 1 autre personne morale (SOGEPARTS) appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

## **CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

## **INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE 2 ET SON DECRET D'APPLICATION DU 24 AVRIL 2012**

L'article R 225-105-1, I et II du Code de commerce étend les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les «conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable».

Cependant, Société Générale SFH ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Société Générale et présentées dans son rapport de gestion.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quatre du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

## RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au 31 décembre 2015, le bilan présente un total de 24.947 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2014, le total de bilan était de 19.329 millions d'euros. Le bilan a fortement augmenté suite au refinancement d'un portefeuille de prêts personnels immobiliers originés par Crédit du Nord et par BFCOI, par le biais d'émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat.

### Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Total Actif	24.947	19.329
Dont Opérations avec la clientèle (prêts accordés à SOCIETE GENERALE)	22.198	19.119
Total Emissions / OFH	22.177	18.669
Total Fonds Propres	482	476

### A- Bilan Actif

Les comptes courants domiciliés à l'Agence Centrale de SOCIETE GENERALE et en Banque Centrale présentent un solde d'environ 2.227 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ce solde comporte les montants liés au *Prematurity test*, reçus de Société Générale qui couvrent le paiement des Intérêts sur une période de 90 jours à venir pour un montant total de 133,9 millions d'euros, le paiement du Principal de la souche arrivant à maturité le 6 juin 2016, pour un montant de 1,5 milliards d'euros, et le paiement du Principal de la souche arrivant à maturité le 1<sup>er</sup> août 2016, pour un montant de 100 millions d'euros.

La trésorerie de Société Générale SFH n'est plus replacée en dépôts à terme auprès de SOCIETE GENERALE à fin décembre 2015, en raison des taux de référence négatifs. La trésorerie reste donc sur les comptes courants de Société Générale SFH.

La liquidité levée par l'émission des Obligations de Financement de l'Habitat et replacée auprès de SOCIETE GENERALE sous forme de prêts à terme s'élève à 22.197,8 millions d'euros dont 197,8 millions d'euros d'intérêts courus.

Les comptes de régularisation à l'actif comprennent les éléments ci-dessous :

- les produits à recevoir d'un montant de 373,16 millions d'euros correspondant à la Soulte résiduelle de chaque Swap de taux étalée prorata temporis, suite au retrait de l'ensemble des swaps de Société Générale SFH,
- les charges payées d'avance d'un montant de 20,59 millions d'euros correspondant à l'étalement des primes d'émission syndiquées,
- l'impôt différé actif pour un montant de 127,70 millions d'euros, né de la différence entre le traitement comptable (étalement) et le traitement fiscal de la soulte de résiliation des swaps (réintégration dans le résultat fiscal), et correspondant à l'économie future

- d'impôt engendrée par la neutralisation fiscale du produit comptable de l'étalement de la soule des swaps,
- le solde de 0,34 million d'euros des comptes de régularisation divers correspond aux créances sur divers débiteurs.

## **B- Bilan Passif**

L'encours d'OFH au 31 décembre 2015 est de 22.177 millions d'euros (comprenant 177,2 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Les autres passifs correspondent à des dettes fiscales et sociales de 1,85 million d'euros et à l'impôt sur les sociétés de 152,94 millions d'euros.

Les comptes de régularisation au passif comprennent notamment les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance d'un montant de 23,51 millions d'euros représentent les gains sur prime d'émission sur les Obligations de Financement de l'Habitat,
- les charges à payer pour un montant de 370,25 millions d'euros sur les soultes des prêts à taux fixes restants à étaler prorata temporis, suite à la modification des conditions de taux des prêts collatéralisés de Société Générale SFH à SOCIETE GENERALE et un autre de 5,20 millions d'euros correspondant aux provisions liées aux conventions de gestion, recouvrement et externalisation, et aux honoraires des CAC restant à payer,

Le capital social de la Société est demeuré inchangé à 375 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à environ 5,04 millions d'euros.

La Société n'ayant pas distribué de dividende, le report à nouveau s'élève à 95,80 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 5,98 millions d'euros au 31 décembre 2015.

## **C- Compte de Résultat**

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

- les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts liés aux tirages effectués au titre du prêt collatéralisé pour 385,3 millions d'euros, et les autres intérêts et produits assimilés qui représentent un produit de 482,8 millions d'euros provenant des intérêts sur les pattes fixes des swaps de couverture.
- les intérêts et charges assimilés qui incluent principalement les intérêts sur les OFH pour 494,4 millions d'euros, et les intérêts sur la patte variable des swaps liés aux émissions publiques pour 332,4 millions d'euros.

Le produit net bancaire s'élève à 40,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, en légère hausse de 2 % par rapport à l'exercice 2014.



Cette hausse s'explique par l'augmentation de taille du bilan, par le biais des émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat qui sont passées de 18.500 millions d'euros à 22.000 millions d'euros à fin décembre 2015.

Le bénéfice net après impôt s'élève à 5,98 millions d'euros, en diminution de 71 %.  
Cette forte baisse s'explique principalement par le frottement entre le montant de l'impôt différé actif calculé sur la base d'un impôt normatif à 34,43 %, et la charge fiscale réelle calculée sur la base d'un impôt à 38 %.

L'impact de ce frottement de taux diminuera au fur et à mesure de l'étalement de la soule des Swaps.

#### **D- Situation Financière et Ratios Prudentiels**

Au 31 décembre 2015, les fonds propres de Société Générale SFH s'élèvent à 481,8 millions d'euros.

Dans le cadre du décret n°2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat, Société Générale SFH a été exemptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, du respect en base individuelle et de la production à titre d'information des ratios de solvabilité, grands risques règlementaires et de levier.

#### **E- Endettement**

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter que principalement sous forme d'OFH. Ces dernières ont pour objet de refinancer des prêts personnels immobiliers originés par le réseau SOCIETE GENERALE et remis en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE en faveur de la Société.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de Société Générale SFH est tributaire du respect du ratio de couverture dont il est fait mention dans le chapitre sur le risque de crédit.

#### **TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

#### **TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Néant.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2015 et du 31 décembre 2014 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2015 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0	952,5	0	0	952,5

Au 31 décembre 2014 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	43.117,67	181,6	0	373,99	43.673,26

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 5.975.405,42 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 5.975.405,42 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 95.799.347,87 euros, soit un résultat à affecter de 101.774.753,29 euros, de la manière suivante :

A la réserve légale :	298.770,27 euros,
A la réserve libre :	0 euro,
Versement de dividende :	0 euro,
Au report à nouveau :	101.475.983,02 euros.

### **RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

### **OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

### **REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES**

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

### **EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

### **ACTIONNARIAT DES SALARIES**

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

## **SITUATION DES MANDATS**

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Bertrand BREHIER arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Didier HARNOIS arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat d'Administrateur de SOCIETE GENERALE arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Vincent ROBILLARD arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat de Directeur Général Délégué de Société Générale SFH de Monsieur Vincent ROBILLARD, arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat de DELOITTE & ASSOCIES, co-Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat de BEAS, co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **JETONS DE PRESENCE**

L'Assemblée Générale du 18 mai 2015, a décidé que, pour l'exercice 2015, le montant global des jetons de présence est fixé à 4.000 euros bruts.

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2015, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'attribuer cette somme exclusivement à Monsieur Jean-Louis FORT, Administrateur indépendant, à raison de 500 euros par Conseil auquel il aura assisté et pour un montant annuel maximum de 4.000 euros.

Ainsi, Société Générale SFH a versé à Monsieur Jean-Louis FORT 1.270 euros net de jetons de présence, au titre de l'exercice 2015.

Ce montant correspond à 500 euros brut de jetons de présence, au titre des 4 Conseils d'Administration de l'exercice 2015, soit 2.000 euros brut au total.

Conformément à la fiscalité en vigueur, Société Générale SFH a procédé au paiement de 21 % d'acompte au titre de l'Impôt sur le revenu, soit 420 euros.

Société Générale SFH a également procédé au paiement de 15,5 % de prélèvements sociaux, soit 310 euros.

Vous aurez à vous prononcer sur le montant global des jetons de présences à attribuer aux Administrateurs, que nous vous proposons de fixer à la somme de 4.000 euros bruts pour l'exercice 2016.

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

### **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

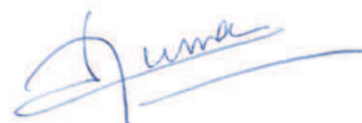
A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

### **QUITUS**

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration



## ANNEXE 1

### TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

#### RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	375 000 000,00	375 000 000,00	375 000 000,00	375 000 000,00	375 000 000
Nombre d'actions émises	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000
ordinaires	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000,00	37 500 000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
<b>Résultats globaux des opérations effectives</b>					
Produit net bancaire	40 352 803,98	39 485 335,06	67 910 508,00	49 270 232,00	26 542 509
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	31 438 295,42	32 906 288,55	64 531 387,00	41 635 067,00	21 114 519
Impôt sur les bénéfices	25 462 890,00	12 521 302,00	24 499 415,00	15 009 963,00	7 604 363
Résultat après impôts, amortissements et provisions	5 975 405,42	20 384 986,55	40 031 972,00	26 625 104,00	13 510 156
Distribution de dividendes					
<b>Résultats des opérations par action</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,16	0,54	1,07	0,71	0,36
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,16	0,54	1,07	0,71	0,36
Dividende versé à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

<sup>(1)</sup> Signes : en + pour les charges et en - pour les produits

## ANNEXE 2

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

<b>Nom, Prénom</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Autres mandats sociaux</b>
FORT Jean-Louis	<ul style="list-style-type: none"><li>- Administrateur indépendant de Société Générale SFH,</li><li>- Avocat au Barreau de Paris.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Administrateur de la Foncière INEA,</li><li>- Administrateur de la BESV,</li><li>- Administrateur indépendant de Société Générale SCF.</li></ul>